REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240715-DM24143_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

DÉCISION DU MAIRE

Direction de la Commande Publique
Réf. SC/PA/LC/MB
Marché N° : 24010,2

24/143

Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour les besoins de la ville de Montgeron. Lot 2 : Produits spécifiques pour la cuisine centrale et les offices de réception

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2124-1,

Vu la délibération n° 24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre en date du 25 juin 2024,

Considérant la nécessité de passer un contrat de fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour les besoins de la ville de Montgeron,

Considérant qu'en respect des obligations de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, le marché a été passé en lots séparés, définis comme suit :

- Lot 1 : Produits d'entretien et d'hygiène courants
- Lot 2 : Produits spécifiques pour la Cuisine Centrale et les offices de réception
- Lot 3 : Matériels d'entretien et d'hygiène
- Lot 4 : Produits d'entretien et d'hygiène jetables

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-16 1° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur, du Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 19 mars 2024 à 15h00, il a été constaté la réception de cinq (5) plis dont quatre (4) plis pour le lot 2,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres présenté pour le lot 2, l'offre du candidat **SANOGIA IDF** a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement des offres,

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240715-DM24143_CP-

DECIDE

Article 1 : De signer avec le candidat **SANOGIA IDF** un contrat de fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour les besoins de la ville de Montgeron, lot 2 : Produits spécifiques pour la cuisine centrale et les offices de réception.

Article 2 : Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur faisant foi) jusqu'au 10 janvier 2025. Il est reconductible de manière expresse, par période de douze (12) mois, dans la limite maximale de trois (3) fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Article 3 : Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune dans la limite des montants suivant :

- Montant minimum annuel de 1 000,00 € H.T soit 1 200,00 € T.T.C.
- Montant maximum annuel de 20 000,00 € H.T soit 24 000,00 € T.T.C.

Article 4 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 15 JUIL. 2024

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE

Sylvie CARILLON,

Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/